

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390003: remorquage

En vigueur au 01/05/2011 (Dernière actualisation de la page 01/05/2011)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. CATEGORIE: Services de remorquage

Fonction	Salaire	
	Par mois	Horaire
Capitaine	2748.2200	21.4798
Timonier	2365.5400	18.4888
Motoriste	2616.9700	20.4540
Assistant-motoriste	2272.2500	17.7597
1er matelot	2206.7100	17.2474
2ème matelot A	2124.5400	16.6052
Stagiaire	1205.6200	9.4230